

Image not found or type unknown



creation d'entreprise en résidence principale

Par **GORAL**, le **16/12/2008** à **10:21**

mon voisin a créé son entreprise de distribution automatique dans sa résidence principale avec 3 chauffeurs livreurs, les livraisons de marchandises sont quotidiennes et stockées dans ses garages a voitures. est il en droit sinon qu'el est mon recours.